



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Document public index n° 001/CREDDHO/COORD/2013**

**Reprise des combats entre FARDC et M23 :**

**Les civils pris pour cibles des bombardements dans la ville de Goma**

Le Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO) est vivement préoccupé par les récents combats autour de Goma et leurs conséquences sur la population civile.

1. Des combats ont repris à une dizaine de kilomètres au nord de Goma depuis la nuit du 21 août 2013, entre les Forces armées de la République Démocratique du Congo et les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda et l'Ouganda. Ces combats ont des graves conséquences sur la population civile à autour et à Goma.
2. En effet, bien que le bilan de ces combats qui en sont à leur quatrième jour ne soit pas encore connu, leurs effets débordent la ligne de front et vibrent tristement dans la ville de Goma. Plusieurs obus sont tombés sur la ville de Goma depuis le 22 août 2013 entraînant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Une dizaines d'obus qui sont tombés dans plusieurs quartiers populaires de Goma (Katindo, Office, Murara) ainsi qu'à Munigi, jeudi 22 août, ont causé la mort de 4 personnes, dont 2 enfants et 2 femmes, et plusieurs dégâts matériels.  
Le matin du samedi 24 août 2013, une autre bombe a été larguée au quartier Ndosho, à l'ouest de la ville de Goma, entraînant la mort d'une jeune fille de 14 ans et d'une femme âgée d'une trentaine d'années. Ce dernier incident a occasionné des manifestations spontanées des jeunes contre la MONUSCO dans la ville. Ces manifestations se sont soldées par la mort de 3 personnes et des attaques contre certains biens et installations de la MONUSCO.
3. Le CREDDHO craint que les civils n'aient été pris délibérément comme cible de ces bombardements. En effet, les combats se déroulent à une quinzaine de kilomètres de la ville de Goma. Le bombardement de la ville de Goma est énigmatique dans la mesure où les combats se déroulant à plusieurs kilomètres de Goma, bombarder les quartiers populaires ne présentant aucune belligérance relève du cynique et du criminel.
4. Quoiqu'il soit encore trop tôt pour lier ces bombardements à un responsables, le CREDDHO souhaite que ceux qui ont largué des bombes sur la population civile à Goma, à l'instar des auteurs des violations des droits de l'homme liés aux conflits armés à l'est de la RDC, soient poursuivis et sanctionner par la justice.
5. Les bombardements de civils dans la ville de Goma constituent en fait des crimes très graves et s'apparentent aux crimes de guerres réprimés par les lois internationales et nationales. Le
6. Le bombardement de la ville de Goma défie tous les efforts mis en œuvre à ce stade pour ramener la paix dans l'est de la RDC. En effet, les Nations Unies et la Communauté internationale se sont engagées à accompagner les efforts le peuple congolais dans la recherche de la paix à travers la signature de l'Accord cadre d'Addis-Abeba par laquelle les Etats de la région des Grands Lacs se sont engagés à accompagner le processus de paix dans l'est de la RDC ainsi que la résolution 2098 de l'ONU créant une brigade spéciale avec un mandat offensif pour anéantir les groupes armés.  
En juillet 2013, la mission de l'ONU en RDC, MONUSCO, forte de 17 000 hommes et à laquelle est incorporée la brigade créée par la résolution 2098 a établi une zone de sécurité d'environ 25 km au nord de Goma et donner un ultimatum aux groupes armés pour qu'ils désarment. Mais à peine cet ultimatum expiré, le M23 appuyé par le Rwanda et l'Ouganda a relancé les hostilités mettant en danger la vie des civils dans la zone même de sécurité établie par la MONUSCO.

7. Les CREDDHO appelle les autorités congolaises et la Communauté internationale à tout mettre en œuvre pour assurer que les responsables de ces actes ignobles en répondent devant la justice et que les victimes soient indemnisées.
8. Face à ce qui précède, le CREDDHO recommande ce qui suit :

**a. Au Président de la République et au Gouvernement congolais et au gouvernement provincial du Nord-Kivu :**

- D’actionner les mécanismes existant, notamment le Mécanisme conjoint de vérification de la CIRGL, pour déterminer la provenance des bombardements et en établir les responsabilités ;
- Tout mettre en œuvre pour que les responsables de ces bombardements soient sanctionnés ;
- Assister les victimes de ces bombardements ;
- D’accélérer le processus de la réforme du secteur de sécurité et en particulier celle de l’armée et des services de renseignements ;

**b. A la MONUSCO et à la Communauté internationale :**

- De condamner fermement les bombardements sur les civils dans la ville de Goma ;
- D’initier des enquêtes, d’en établir la responsabilité et de tout mettre en œuvre pour en poursuivre les auteurs en justice ;
- De doter la brigade spéciale créée par la résolution 2098 des moyens nécessaires pour remplir sa mission d’anéantissement des groupes armés ;
- De condamner les soutiens dont bénéficient les rebelles de la part des pays voisins dont le Rwanda et l’Ouganda ;
- De ne pas favoriser toute forme de processus politique de résolution du conflit qui risque de favoriser la promotion et l’intégration des groupes armés dont le M23 au sein de l’armée régulière et des institutions de la République ;

**c. A la population congolaise :**

- De rester vigilante, mobilisée et unie pour barrer la route aux ennemis de la RDC dont le seul but est de piller les ressources du pays ;
- De s’abstenir des actes de violences et de xénophobie au cours des manifestations publiques.

Fait à Goma, le 25 août 2013,

Pour CREDDHO

KAMBASU MALONGA Jeredy

BADESIRE MUGARUKA Jean-Baptiste

Coordonnateur a.i

Chargé de plaidoyer